



L'appel à films de la 17ème édition du **Festival itinérant Les Nuits MED** est **ouvert jusqu'au 10 mars 2025**. Cette édition donnera lieu à deux sélections de courts-métrages : la 8e compétition méditerranéenne, la 4e compétition dédiée aux 1^{ers} courts-métrages (internationaux) et 2 panoramas corses et méditerranéens indépendants des sélections.

L'appel à courts-métrages est ouvert jusqu'au 10 mars pour les 2 compétitions (MED et 1^{er} film) et les 2 panoramas.

Tout film inscrit doit être conforme au règlement de chaque sélection (ci-dessous). Les films publicitaires et institutionnels ne sont pas éligibles. Merci de bien prendre connaissance du règlement.

Une participation de quinze Euros est sollicitée pour les inscriptions des films, sept Euros pour les films étudiants et un forfait sera proposé aux distributeurs (montant à régler par virement bancaire de la Diffusion KVA 20600 FURIANI IBAN : FR76 1460 7000 5405 4195 3853 353 BIC : CCBPFRPPMAR Domiciliation : BPMED BASTIA-CAMPINCHI Avec le libellé du titre du film/Réalisateur, distributeur et pays de production. En cas d'une éventuelle difficulté financière, merci d'envoyer un email à diffusionkva@lesnuitsmediterraneennes.com en expliquant les raisons.

Les règlements peuvent également être effectués sur Hello Asso Diffusion KVA : ICI

Toutes les inscriptions se font par formulaire en ligne :

[Inscription en ligne ICI](#)

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contactez (merci de laisser vos coordonnées téléphoniques si nécessaire) :

diffusionkva@lesnuitsmediterraneennes.com

*sous réserve de modifications éventuelles, notamment dues aux conditions sanitaires.



– REGLEMENT –

Compétitions : Méditerranéenne - 1ers Films / Panoramas

Inscriptions jusqu'au 10 mars 2025

La compétition méditerranéenne est une sélection compétitive composée de plusieurs courts-métrages liés à la Méditerranée et à ses pays.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les compétitions méditerranéennes est ouvertes aux films :

- produits et/ou réalisés dans un pays méditerranéen
- à l'initiative d'un(e) scénariste ou d'un(e) réalisateur/réalisatrice méditerranéen(e)
- abordant un ou plusieurs thèmes ayant trait à la Méditerranée. C'est à dire l'espace géoculturel méditerranéen et l'ensemble des pays qui bordent la mer de la Méditerranée : les îles de Chypre, la Crète et Rhodes, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, Malte et les Baléares ; les pays suivants : France, Monaco, Italie, Slovénie, Croatie, Portugal, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce et Turquie, Syrie, Liban, Israël, Egypte, Libye, Algérie, Tunisie, Maroc, Espagne, auxquels on peut ajouter Gibraltar et la Palestine (Cisjordanie, bande de Gaza).

Les films devront être obligatoirement sous-titrés en langue française, avoir été terminés **après le 1^{er} janvier 2024*** et leur durée ne devra pas excéder **59 minutes** (selon la définition du court-métrage établie par le CNC).

La compétition « 1ers courts-métrages » est dédiée aux 1ers films produits ou diffusés en festival ou sur une chaîne de télévision et/ou une plateforme diverse.

Nous acceptons tous les genres (fictions, animation, documentaire, expérimental) à l'exception des films institutionnel et publicitaires. Nous acceptons les films autoproduits et les copies de travail (sous réserve que le film soit livré au festival dans sa version définitive avant la date limite d'envoi des copies).

Contact : diffusionkva@lesnuitsmediterraneennes.com - www.lesnuitsmediterraneennes.com - [Formulaire en ligne](#)

2. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions (frais de participation) devront se faire directement via [le formulaire suivant](#). Les liens de visionnage ou fichier H264 à transférer sont acceptés.

Le festival et son équipe s'engagent à respecter la confidentialité des liens de visionnage et de leurs mots de passe (**LIEN VALABLE/MP JUSQU'AU 10/12/2025**) et à ne pas diffuser les films reçus en dehors du cadre du festival.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez écrire à l'adresse diffusionkva@lesnuitsmediterraneennes.com avec comme objet « COMPÉTITION MED ou 1ERS COURTS et/ou PANORAMA – Nom du film – Nom et prénom du réalisateur ou de la réalisatrice ».

3. SELECTION :

Les films inscrits pour les compétitions lors des précédentes éditions du festival Les Nuits MED ne pourront être à nouveau soumis à la sélection. Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner un film inscrit en COMPETITION MEDITERANEENNE, 1^{ERS} FILMS pour les PANORAMAS.

4. FILMS SELECTIONNES :

Le festival communiquera les résultats de la sélection, en temps voulu, par mail aux représentants du film qui devront fournir leurs coordonnées dans le formulaire d'inscription. Le Festival se réserve le droit de projeter le film en dehors de la compétition jusqu'à la fin de l'année. De fait, les sociétés de production, de distribution et/ou les réalisateurs/réalisatrices s'engagent à céder les droits (même musicaux) du film à toutes les projections publiques du festival et dans le cadre de cartes blanches des Nuits MED dans d'autres festivals. Si une société de distribution ajoute dans son catalogue un film déjà inscrit au festival par un réalisateur ou un producteur, elle s'engage à céder les droits de diffusion en cas de projection de cartes blanches Nuits Med sous peine de poursuites. **Il sera formellement impossible de retirer un film de la sélection après l'annonce des résultats.**

5. DIFFUSION, EXPEDITION ET TRADUCTION FRANCAISE :

Les représentant(e)s des films sélectionnés doivent s'engager à fournir une copie DCP en bonne et due forme pour les projections du festival. Ils devront également fournir une copie de sécurité H264. **Les copies DCP et H264 devront impérativement contenir des sous-titres français pour tout film en langue étrangère. La traduction éventuelle du film en langue française reste à la charge du représentant du film en sélection.** Le festival accusera réception des copies des films sélectionnés en temps voulu. L'adresse d'envoi du matériel de diffusion sera communiquée ultérieurement aux représentants des films sélectionnés. L'expédition numérique est recommandée car le retour des copies par voie postale n'est pas pris en charge par le festival.

6. COMMUNICATION :

En acceptant ce règlement, les représentant(e)s des films sélectionnés donnent la possibilité à l'équipe du festival d'utiliser 2 à 3 minutes de leur court-métrage pour réaliser un teaser ou une bande-annonce, projetée à cette occasion. Une bande annonce du court-métrage en sélection est recommandée pour la campagne de communication du festival.

7. FRAIS :

Les frais de transport pour la sélection comme pour la participation (achat support numérique, frais postaux...) sont, **pour l'instant**, à la charge du participant. Il en va de même pour les frais d'hébergement et de restauration (sous réserve de partenariats en cours de négociation).

8. PRIX :

LES PRIX (Compétition méditerranéenne et 1ers courts-métrages) seront remis à la suite des films projetés en compétition. **D'autres prix seront éventuellement proposés par des partenaires potentiels comme normalement le Prix du cinéma Le Grand Action.**

9. INVITATION :

Les réalisateurs/réalisatrices et leur(s)producteur(s)/productrice(s) bénéficient chacun d'une accréditation pour l'intégralité du festival. Ils bénéficient également de la possibilité d'inviter cinq personnes à la projection du film sélectionné. La liste des invités devra nous être communiquée au plus tard 15 jours avant le début du festival.

10. AUTOUR DU FESTIVAL :

Le Festival se réserve le droit de projeter le film une fois en dehors de la manifestation, notamment lors de cartes blanches des Nuits MED ou de rencontres professionnelles du dispositif « TEC in Corsica é Mediterraniu » (*Les Talents en Court*).

La demande d'inscription en vue de participer au **18e festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu** implique l'acceptation des présentes conditions.

De plus, il appartient aux réalisateurs et aux réalisatrices (ou représentants des films) d'être en conformité avec les règlements de la SACEM/SCAD. Les représentants du film s'engagent à céder les droits d'auteur SACEM à l'association Diffusion KVA pendant l'exploitation du festival (compétition, panoramas et carte blanches itinérantes). En cas de sollicitation éventuelle, les représentants des films devront au préalable informer les organisateurs avant l'annonce de la sélection officielle.

[Inscription en ligne](#)

11. PANORAMAS.

Les 2 panoramas proposeront une sélection de films tournés en Méditerranée et sur le territoire (Copyright 2024-25), idem pour ceux réalisés sur le territoire en Corse. Des projections diverses sous forme de cartes blanches pourraient être organisées et proposées par et dans les festivals de la COOPMED ou événements partenaires des Nuits MED jusqu'à la fin de l'année 2025.

Inscription en ligne

Les dates de la programmation des compétitions seront organisées au mois de juin et/ou septembre. Son organisation serait itinérante.

Les projections des panoramas seront quant à elles itinérantes et organisées pendant l'année en 2024, idem concernant la reprise des films primes à la suite des compétitions.

* Le festival se réserve le droit de sélectionner des films en dehors de l'année 2024-2025 et des films inscrits.

N°Siret : 44757981400016 APE : 9001Z - Licence d'entrepreneur du spectacle 2eme et 3eme Catégorie n° 2-1041912 et 4-1041913 - www.lesnuitsmediterraneennes.com

THE AUTHOR/ REALIST
Signature, preceded by “read and approved”

THE PRODUCTION COMPANY OR DISTRIBUTOR
Stamp and Signature, preceded by «read and approved»